

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ETHIQUE 2009

1. Introduction

Le rapport d'activité du Conseil d'éthique porte sur la période située entre les assemblées annuelles de la SSS-O de septembre 2008 et d'octobre 2009. Le rapport financier en revanche se réfère à l'année civile 2009. L'évolution financière du dernier trimestre 2009 a été estimée.

Le Conseil d'éthique a siégé à cinq reprises au cours de l'année et a discuté des évolutions actuelles dans la statistique. Il a invité des experts à présenter des exposés pour avoir une vue d'ensemble de divers domaines de la statistique. Il a pu régler deux requêtes émanant de tiers. Par ailleurs, il s'est occupé de questions organisationnelles liées au retrait du Professeur Peter Tschopp de la présidence du Conseil d'éthique.

2. Requetes adressées au Conseil d'éthique

A) Statistiques sanitaires

Les statistiques sanitaires suscitent un grand intérêt public. Elles fournissent de nombreuses données ayant un grand impact sur les prestations et indemnités financières. Certaines de ces données ne sont pas établies par des producteurs de la statistique publique et les procédures à la base de leur élaboration sont parfois peu transparentes. L'année dernière, le Conseil d'éthique a examiné à plusieurs reprises des thèmes ayant trait aux statistiques sanitaires.

1) Evaluation du caractère économique par Santésuisse

Le Conseil d'éthique a reçu la requête d'un médecin critiquant la méthode utilisée actuellement par Santésuisse pour évaluer l'économicité des factures de médecins. Cette requête a amené le Conseil d'éthique à traiter une nouvelle fois une affaire impliquant Santésuisse. Cette dernière a remis au Conseil d'éthique des documents concernant le modèle utilisé. Il ressort de l'examen qu'il s'agit d'un modèle à plusieurs niveaux qui est mathématiquement correct. Des réserves demeurent cependant dans cette affaire en ce qui concerne d'autres principes de base.

2) Taux de mortalité de l'OFSP comme variable de qualité

Une requête met le doigt sur la publication de taux de mortalité dans divers hôpitaux suisses. Ces taux sont présentés par l'Office fédéral de la santé publique comme élément de référence pour évaluer la qualité de prestations médicales fournies. Dans la requête, la communication de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant les taux de mortalité est critiquée; elle est qualifiée de trop peu précise et, partant, de trompeuse. Le lecteur de cette communication en déduit que les 29 hôpitaux affichent des taux de mortalité différents alors qu'à l'exception d'un cas, ces taux ne présentent pas de

différences statistiquement significatives après correction des valeurs moyennes pour l'âge et le sexe.

Dans sa prise de position, l'OFSP défend la méthode utilisée pour calculer les taux de mortalité dans des hôpitaux. Cette méthode, selon l'OFSP, est reconnue internationalement. Il estime que certains médias ont utilisé ces taux de mortalité en l'utilisant sans plus de vérification pour établir un classement des hôpitaux. Le Conseil d'éthique, pour sa part, est arrivé à la conclusion que cette méthode reconnue internationalement présente des défauts. Il salue en conséquence les efforts que les grands hôpitaux ont déclaré vouloir déployer pour améliorer la statistique en collaboration avec l'OFSP.

B) Modèle de prévision de l'AVS

L'auteur de la requête fait notamment valoir que l'AVS serait dans une situation financière bien meilleure que celle dépeinte dans les études officielles du gouvernement. Cela tient, selon l'auteur de la requête, au fait que l'indice des salaires utilisé dans le modèle ne tient pas suffisamment compte de l'évolution des salaires. Cette argumentation s'est avérée pertinente dans le passé. Le Conseil d'éthique a demandé à l'Office fédéral des assurances sociales de prendre position sur cette requête.

Dans sa prise de position, l'OFAS constate que les cotisations AVS moyennes, dont l'évolution résulte de celle des revenus AVS moyens, ont augmenté plus fortement que l'indice suisse des salaires. La différence sur la période allant de 1980 à 2006 atteint 0,36% en moyenne. L'OFAS confirme que les évolutions structurelles sur le marché du travail sont la principale cause de cette différence et qu'elles ne sont pas prises en compte dans l'indice suisse des salaires. Le Conseil d'éthique estime qu'il serait souhaitable que ces problèmes structurels soient mieux mis en évidence par l'OFAS.

3. Activités propres du Conseil d'éthique

a. Enquête portant sur l'utilité de la Charte

Le Conseil d'éthique a voulu savoir ce que pensaient les producteurs de statistiques de l'utilité de la Charte. L'enquête a été réalisée en juillet/août 2008. Sur les 78 producteurs de statistiques contactés, tous signataires de la Charte, 47 ont répondu (taux de réponse: 60%).

L'enquête comprenait trois questions : 1. Votre institution a-t-elle dû se référer à la Charte pour justifier son processus actuel de production de statistiques et la diffusion des données ? 2. Si tel a été le cas, sur quels principes fondamentaux s'est-elle appuyée ? 3. Et face à quelles instances ?

La grande majorité des répondants (36) n'ont signalé aucun problème de cet ordre dans leur activité. 10 institutions en revanche se sont appuyées sur la Charte pour défendre leur indépendance (indépendance et responsabilité scientifiques et politiques des producteurs statistiques). La référence à la Charte a fourni des arguments face à la critique concernant la pratique en matière de diffusion de l'information (accessibilité, simultanéité, actualité et rectification). Grâce aux principes fondamentaux définis dans la Charte, quelques services

statistiques ont aussi réussi à refuser certaines exigences formulées par des médias et des services hiérarchiquement supérieurs.

L'enquête a montré dans l'ensemble que la Charte avait un effet préventif. Le Conseil d'éthique estime que ce résultat est positif.

b. Renchérissement ressenti

Le Professeur W. Brachinger, mathématicien et président de la Commission de la statistique fédérale, a présenté au Conseil d'éthique les résultats de ses recherches concernant le renchérissement ressenti. Il a notamment expliqué de manière détaillée la nouvelle méthode IIR (indice de l'inflation ressentie). Les différences entre l'IPC (Indice des prix à la consommation) et l'IIR sont les suivantes: l'IPC mesure les variations effectives de prix, autrement dit le renchérissement des biens de consommation. Dans l'IIR, la mesure des prix est complétée par une composante psychologique. Les prix en hausse sont pondérés plus fortement que les prix en baisse, les variations de prix des biens de consommation courante (par ex. pain, lait) plus fortement que celles ayant trait à des biens qui ne sont que rarement achetés (par ex. voiture).

A partir de la perception des prix et de la fréquence des achats, le Professeur Brachinger a établi un indice qui a été publié dans la NZZ. Cet indice repose sur les prix relevés par l'Office fédéral de la statistique.

Le Conseil d'éthique est d'avis que cet indice est pertinent, mais il souligne qu'il s'agit d'une information supplémentaire et qu'il ne remplacera pas la mesure des prix établie jusqu'ici avec l'indice des prix à la consommation. Le Conseil d'éthique est d'avis qu'il faut soigneusement préparer la publication de ce nouvel indice afin d'exclure d'emblée des controverses politiques.

c. Statistique agricole

Lors de la séance qu'il a tenue le 12 juin 2009, le Conseil d'éthique s'est occupé du thème de la statistique agricole. Il a invité à cette occasion des représentants de la Confédération. La statistique agricole est établie par la station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART). La statistique fait partie du domaine de recherche Economie agricole et génie rural. Agroscope dépend de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Les collaborateurs compétents invités à la séance ont montré comment la statistique agricole est produite. Ils ont présenté la méthodologie utilisée et évoqué les très faibles ressources à disposition pour établir cette statistique. La représentation variable des cantons constitue un autre problème important. La révision prévue de la statistique devrait remédier à de tels défauts.

Il ressort clairement de ces explications que la statistique agricole ne satisfait pas à certains principes fondamentaux de la Charte. La révision projetée est importante et selon le Conseil d'éthique, elle va dans la bonne direction. Le Conseil d'éthique suivra les autres étapes de la révision de cette statistique.

4. Politique statistique en Suisse

Producteurs de statistiques

La production statistique dans notre pays est du ressort d'institutions publiques et privées. Ce fait est en partie la conséquence d'une évolution historique et en partie le fruit de décisions politiques. Diverses institutions privées, par exemple des associations professionnelles, se sont vues confier des activités statistiques par le législateur. Le Conseil d'éthique considère cette situation comme problématique, notamment lorsque des décisions politiques sont prises sur la base de telles statistiques. Il a été amené à constater, au cours de son activité, que des institutions privées n'accordent pas toujours une attention suffisante au principe de la reproductibilité (principe 3 Transparence) et au respect de standards professionnels déterminants (Principe 13 Crédibilité) dans la production de résultats. Il semblerait en outre que certaines statistiques ne satisfont pas au principe de l'impartialité.

Le Conseil d'éthique soutient en conséquence tous les efforts visant à faire établir des séries de données politiquement importantes par des producteurs publics et politiquement indépendants, ce qui permettrait de garantir la production de statistiques crédibles à long terme.

Public - médias

Le Conseil d'éthique est préoccupé par l'évolution des mentalités chez les utilisateurs de statistiques. Certains de ces derniers, en particulier des médias, attendent toujours plus que des faits complexes puissent être exprimés par un seul indicateur statistique. Le Conseil d'éthique tient à souligner que de telles exigences ne peuvent pas être remplies dans de nombreux cas, par exemple dans le domaine de la santé, sans mettre en jeu la pertinence et donc aussi la crédibilité des données statistiques. Parallèlement, le Conseil d'éthique demande aux producteurs de statistiques de combattre la tendance évoquée ci-dessus. Il souhaite à cet égard les appuyer dans leur souci de faire preuve du plus grand soin dans la publication de chiffres.

5. Affaires internes

Décès du Professeur Tschopp

Le Conseil d'éthique a appris avec une profonde tristesse le décès du Professeur Peter Tschopp, son premier président, en fonction de 2004 à fin 2008. Ce dernier a marqué le Conseil d'éthique par son humanité, ses compétences professionnelles, son indépendance, sa perspicacité ainsi que par son engagement pour la mise en œuvre de la Charte. Le Conseil d'éthique lui doit beaucoup et gardera de lui un souvenir reconnaissant.

Lacunes dans le règlement du Conseil d'éthique

Le retrait du Président à fin décembre 2008 a mis en lumière des lacunes dans le règlement du Conseil d'éthique. Le règlement est en particulier flou en ce qui concerne la procédure à suivre lors d'un retrait qui survient entre deux assemblées annuelles de la SSS-O. Des premières propositions pour remédier à cette lacune ont été discutées avec les organisations responsables (OFS et CORSTAT).

Secrétariat

Le Conseil d'éthique estime que la nouvelle réglementation prévoyant une prise en charge du secrétariat alternée tous les deux ans entre l'OFS et la CORSAT n'est pas optimale. Le Conseil d'éthique a donc abordé cette question avec les deux institutions.

6. Comptes/budget

Les coûts du Conseil d'éthique sont supportés à parts égales par les deux organisations responsables, à savoir l'OFS et la CORSTAT. Pour l'année 2008, le Conseil d'éthique disposait d'un budget de 20'000 francs au maximum pour ses activités ordinaires. Pour des événements spéciaux, il peut faire valoir des dépenses supplémentaires, lesquelles nécessitent l'accord préalable des organisations responsables.

Les dépenses ordinaires du Conseil d'éthique incluent une indemnisation de 4'000 francs pour le président et une indemnisation de même importance pour le secrétariat. En outre, les frais des membres du Conseil qui ne travaillent pas dans un service de la statistique publique sont remboursés. Par ailleurs, la production de copies et d'imprimés occasionne de petites dépenses. Au besoin, le Conseil d'éthique sollicite des experts ou fait établir une expertise, ce qui peut engendrer un net surcroît de dépenses.

Pour l'année 2008, les deux organisations responsables ont versé chacune 7'000 francs au Conseil d'éthique. Comme ce dernier n'a pas eu de dépenses extraordinaires en 2008, les recettes à sa disposition (14'000 francs) ont permis de couvrir les dépenses encourues durant l'année sous revue, qui ont totalisé 12'785.10 francs. L'excédent d'un montant de 1'214.90 francs est reporté sur l'année 2009.

7. Membres

Après le retrait du Professeur Peter Tschopp de la présidence à fin 2008, le Conseil d'éthique présente la composition suivante depuis début 2009 :

Président ad intérim	Christoph Menzel, FEDESTAT
Experts	Regula Stämpfli, Science et politique
	vacant
Secrétaire	Felix Bosshard, Office cantonal du canton de Zurich
Cantons	Simone Nuber, Office statistique de la Ville de Zurich
	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève (OCSTAT)
Confédération	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique
	Markus Schwyn, Office fédéral de la statistique